

**** Information importante ****

Communiqué du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Pandémie de la COVID-19 – Fermeture des établissements scolaires et maintien des services de garde d'urgence jusqu'au 1^{er} mai

Québec, le 22 mars 2020. – Dans le but de poursuivre les efforts pour freiner la propagation du coronavirus au sein de la population, le gouvernement du Québec prolonge la fermeture des établissements scolaires, du réseau de l'enseignement supérieur et des services de garde éducatifs à l'enfance jusqu'au 1^{er} mai inclusivement.

Les élèves n'auront pas à reprendre leur année scolaire

Même si la situation sera réévaluée à la fin d'avril, nous pouvons déjà annoncer que les élèves du préscolaire, du primaire, du secondaire, et ce, des établissements publics et privés, n'auront pas à reprendre l'année scolaire actuelle. Si les écoles devaient rester fermées définitivement au-delà du 1^{er} mai, le passage des élèves au niveau suivant sera basé sur le jugement professionnel de l'enseignant de l'élève en fonction des deux premiers bulletins. Dans tous les scénarios envisagés, les épreuves ministérielles n'auront pas lieu.

Les élèves du réseau scolaire auront accès à des outils pédagogiques pour maintenir leurs acquis

Pour répondre à la demande des parents qui souhaitent que leurs enfants continuent d'être stimulés sur le plan des apprentissages, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, a demandé à son ministère et au réseau scolaire de collaborer pour offrir rapidement des activités pédagogiques accessibles, notamment par la télévision publique, le Web et les outils numériques disponibles.

Ainsi, à compter du 30 mars, les parents et les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire auront accès progressivement à des vidéos pédagogiques (ex. : capsule offerte par un enseignant) diffusées à la télévision publique, à une trousse en ligne de ressources élaborées par les partenaires (ex. : applications éducatives) et à des activités pédagogiques optionnelles proposées par le Ministère. Les élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage pourront, quant à eux, bénéficier du soutien offert par des professionnels. Ils auront aussi accès à des services éducatifs complémentaires ainsi qu'aux outils technologiques adaptés à leurs besoins.

L'utilisation des outils proposés aux parents et aux élèves demeure optionnelle et ne constitue pas une obligation puisque le contexte actuel constitue déjà un défi important d'organisation familiale.

Quant aux élèves en formation professionnelle et en formation générale des adultes, ils pourront faire appel à des ressources déjà existantes en formation à distance, en ligne ou par téléphone pour poursuivre leurs apprentissages.

Les services de garde demeurent ouverts pour soutenir le personnel des services essentiels

Au cours des six prochaines semaines, les portes des services de garde éducatifs à l'enfance demeureront fermées, sauf pour les enfants de 0 à 5 ans des travailleurs de la santé, des services sociaux et des services essentiels. Les services de garde d'urgence en milieu scolaire continueront d'accueillir les enfants de 4 à 13 ans de ces travailleurs comme ils le font depuis le 16 mars.

Les activités de formation en ligne mises à profit en enseignement supérieur

Afin d'assurer leur réussite, les étudiants des cégeps, des collèges et des universités auront la possibilité de compléter leur session d'hiver en ligne. Les modalités relatives à la continuité de leur formation leur seront communiquées par leurs établissements d'enseignement respectifs. Les activités normales reprendront à la session d'automne 2020.


Les établissements seront soutenus pour encourager la poursuite ou le démarrage de la formation à distance et tout autre moyen d'enseignement alternatif, à partir du 30 mars.

Citation :

« La fermeture des établissements d'enseignement est un passage obligé pour freiner la propagation du virus. Nous sommes conscients que les impacts sont importants pour les parents et les élèves, mais leur santé ainsi que celle de la population constituent notre priorité. Plusieurs parents souhaitent avoir des ressources pour permettre à leur enfant de conserver leurs acquis. Nous mettrons donc en place des solutions pour faciliter leur vie pendant cette période d'isolement en rendant disponibles des outils fiables, élaborés par le Ministère, le réseau scolaire et nos partenaires. Je salue également le travail réalisé par nos établissements d'enseignement supérieur pour assurer la réussite de nos étudiants. Je remercie les parents, les élèves, les étudiants et tous les acteurs de l'éducation ainsi que de l'enseignement supérieur de leur engagement et de leur collaboration. »

Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Lien connexe :

- Pour en savoir davantage sur le coronavirus, la population est invitée à consulter le site quebec.ca/coronavirus .